

Plan de Gestion Environnemental : Questionnaire sur les activités de construction et de Rénovation

PARTIE 1 : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET ET DU SITE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ADMNISTRATIF				
Pays	République de Djibouti			
Titre du projet	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Administration Publique			
La portée du projet et des activités	Renforcement des fondations du e-Gouvernement ; Appui Institutionnel et Modernisation de l'administration fiscale et douanière.			
Dispositions institutionnelles (Nom et contacts)	Banque Mondiale (Chef de projet) Robert Yungu	Gestion de projet ANSIE Moustapha Mohamed	Contrepartie locale et / ou bénéficiaire	
Modalités d'exécution (Nom et contacts)	Supervision Banque Mondiale Mohamed Adnene BEZZAOUIA	Supervision PMU ANSIE Ilyas Souleiman	Inspection locale	Contracteur
DESCRIPTION DU SITE				
Nom du site	5^{ème} arrondissement - Balbala			
Décrire l'emplacement du site				Annexe 1: Plan du site <input type="checkbox"/> Y <input type="checkbox"/> N
Qui est propriétaire du terrain?	Le terrain Appartient à l'Etat			
Description du contexte géographique, physique, biologique, géologiques, hydrographiques et socio-économique	<p>Le site choisi accueille des administrations de l'Etat tel que la sous-préfecture, la police nationale, un bureau de la Direction de la population et de la famille, un bureau du secrétariat d'état aux affaires sociales, un bureau du tribunal des affaires religieuses, et un bâtiment des élus de la commune de Balbala.</p> <p>Le projet utilisera un local qui sera rénové : cloison, peinture, pose des carrelages, appareils électriques (ventilation, climatisation et lumières).</p>			
Emplacement et distance pour l'approvisionnement en matériaux, en particulier les agrégats, l'eau, les pierres?	<p>Les travaux ne prévoient pas l'usage des sables, graviers etc</p> <p>Mais le projet bénéficiera de l'eau courante et l'électricité déjà disponibles sur le site des bâtiments.</p>			
LÉGISLATION				
Identifier les législations nationales et locales qui s'appliquent à l'activité du projet	Les travaux de rénovation ne nécessitent pas des autorisations légales préalables.			
CONSULTATION PUBLIQUE				
Identifier quand et où le processus de consultation publique a eu lieu	Le bureau a été identifié. Le site étant fréquenté par les fonctionnaires et la population, des affiches seront placés avant le début des travaux indiquant les dates de début/fin ainsi que la nature des travaux en cours. Le site sera également sécurisé par des barrières et des plaques signalétiques pour limiter l'accès au chantier uniquement aux travailleurs.			

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Y'aurait-il des renforcements des capacités à prévoir ?

N ou O Si oui, l'annexe 2 comprend le programme de renforcement des capacités

PARTIE 2 : LES INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES

EVALUATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE			
	Activité	Statut	Actions déclenchées
Les activités du site impliqueront-elles les situations suivantes ?	A. réhabilitation des bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Voir la section A ci-dessous
	B. Nouvelle construction	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section A ci-dessous
	C. Système de traitement des eaux usées individuelles	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section B ci-dessous
	D. Bâtiment historique (s) et les districts	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section C ci-dessous
	E. Acquisition de terrains ¹	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section D ci-dessous
	F. Les matières dangereuses ou toxiques ²	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section E ci-dessous
	G. Les impacts sur les forêts et / ou des zones protégées	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section F ci-dessous
	H. Manipulation / gestion des déchets médicaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section G ci-dessous
	I. Le trafic et la sécurité des piétons	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Voir la section H ci-dessous

¹ Les acquisitions de terrains comprennent le déplacement des populations, le changement des moyens de subsistance, l'empiètement sur la propriété privée des terres qui sont achetées/ transférées et qui affecte les gens qui y vivent et/ou qui les exploitent...

² Matière toxique / dangereux comprend mais ne se limite pas à l'amiante, les peintures toxiques, des solvants nocifs, l'enlèvement de la peinture au plomb, etc.

PARTIE 3 : MESURES D'ATTENUATION

ACTIVITÉ	PARAMÈTRE	MESURES D'ATTENUATION
0. Conditions générales	La sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> (a) Les services d'inspection environnementales et les communautés ont été informés des activités à venir (b) Le public a été informé des travaux par une notification appropriée dans les médias et / ou sur des sites accessibles au public (y compris le site des travaux) (c) Tous les permis requis par la loi ont été acquis pour la construction et / ou réhabilitation (d) L'entrepreneur accepte formellement que tous les travaux seront effectués de manière sûre et disciplinée visant à minimiser les impacts sur les riverains et l'environnement. (e) Les travailleurs se conformeront aux bonnes pratiques internationales (le port des masques nécessaires et des lunettes de sécurité, harnais et chaussures de sécurité) (f) Un système d'orientations du site informera les travailleurs des règles clés à suivre
A. Activités de Rénovation et/ou de construction	La qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> (a) Pendant la démolition intérieure des chutes de débris doivent être utilisées (b) Les débris de démolition doivent être conservés dans une zone contrôlée et pulvérisé avec brouillard d'eau pour réduire la poussière des débris (c) Au cours de la destruction d'un mur, il faudra utiliser la pulvérisation d'eau ou la mise en place d'écrans anti poussière (d) L'environnement (trottoirs, routes) doit être exempt de débris afin de minimiser la poussière (e) Il n'y aura pas de combustion de déchets sur site (f) Il n'y aura pas la marche au ralenti excessive de véhicules de construction sur les sites
	Les bruits	<ul style="list-style-type: none"> (a) Le bruit du chantier sera limité à des temps restreints convenus dans le permis (b) Pendant les opérations les couvercles de moteur de générateurs, compresseurs d'air et d'autres équipements mécaniques alimentés doivent être fermés, et l'équipement placé aussi loin des zones résidentielles possible
	La qualité d'eau	<ul style="list-style-type: none"> (a) Le site mettra en place l'érosion et les mesures de contrôle des sédiments appropriés tels que des balles de foin, par exemple et / ou de limon clôtures pour empêcher les sédiments de se déplacer hors site et provoquant une turbidité excessive dans les ruisseaux et les rivières à proximité.
	La gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> (a) Les voies de collecte et d'élimination des déchets et des sites seront identifiées pour tous les types de déchets attendus des activités de démolition et de construction. (b) Les déchets de construction et de démolition minérale seront séparés des ordures en général, les déchets organiques, liquides et chimiques par le tri sur place et stocké dans des récipients appropriés. (c) Les déchets de construction seront collectés et éliminés correctement par des collecteurs agréés (d) Les dossiers de l'élimination des déchets seront conservés comme preuve de bonne gestion comme prévu. (e) Chaque fois que possible l'entrepreneur va réutiliser et recycler les matériaux appropriés et viables (sauf l'amiante)
B. Système de traitement des eaux usées individuelles	La qualité d'eau	<ul style="list-style-type: none"> (a) L'approche de la manipulation des déchets sanitaires et les eaux usées des chantiers de construction (installation ou reconstruction) doit être approuvée par les autorités locales (b) Avant d'être rejetées dans les eaux réceptrices, les effluents des systèmes d'assainissement individuels doivent être traités afin de répondre aux critères de qualité minimales fixés par les directives nationales sur la qualité et le traitement des effluents d'eaux usées (c) La surveillance des nouveaux systèmes d'eaux usées (avant / après) seront effectués (d) Les véhicules de construction et les machines seront lavées uniquement dans les zones désignées où les eaux de ruissellement ne polluent pas les masses d'eau de surface naturelle.
C. Monuments historiques)	L'héritage culturel	<ul style="list-style-type: none"> (a) Si le bâtiment est une structure historique désigné, très proche d'une telle structure, ou situé dans un quartier historique désigné, la notification est faite et les approbations / permis d'obtenir des autorités locales et toutes les activités de construction prévues et réalisées en conformité avec les autorités locales et la législation nationale.

		(b) Il est assuré que les dispositions sont mises en place afin que les artefacts ou autres possibles « découvertes fortuites » rencontrées dans l'excavation ou de construction sont notés et enregistrés, responsables contactés et activités de travaux retardés ou modifiés pour tenir compte de ces découvertes.
--	--	---

ACTIVITÉ	PARAMÈTRE	MESURES D'ATTENUATION
D. Acquisition de terrains	Le plan d'acquisition des terres	(a) Si l'expropriation des terres n'a pas été prévu, mais est nécessaire, ou en cas de perte d'accès aux revenus des utilisateurs légaux ou illégaux de terres n'a pas été prévu, mais peut se produire, qui est immédiatement consulté le chef d'équipe de la Banque. (b) Le plan / cadre approuvé l'acquisition des terres (le cas échéant par le projet) sera mis en œuvre
E. Matières toxiques	La gestion de l'amiante	(a) Si l'amiante est situé sur le site du projet, il doit être clairement marquée des matières dangereuses (b) Lorsque cela est possible l'amiante sera contenu et scellé de façon appropriée pour minimiser l'exposition (c) L'amiante avant l'élimination (si la suppression est nécessaire) sera traité avec un agent mouillant pour réduire au minimum la poussière d'amiante (d) L'amiante sera manipulé et éliminé par des professionnels qualifiés et expérimentés (e) Si le matériel d'amiante est stocké temporairement, les déchets doivent être solidement enfermés dans des enceintes fermées et marqués de façon appropriée. Les mesures de sécurité seront prises contre le retrait non autorisé du site. (f) L'amiante enlevé ne sera pas réutilisé
	La gestion des déchets toxiques / dangereux	(a) Le stockage temporaire sur le site de toutes les substances dangereuses ou toxiques seront dans des contenants sécuritaires étiquetés avec des détails de la composition, les propriétés et la manutention (b) Les conteneurs de substances dangereuses doivent être placés dans un récipient étanche pour éviter les déversements et le lessivage (c) Les déchets doivent être transportés par des transporteurs spécialement autorisés et disposés dans une installation autorisée. (d) Peintures avec des ingrédients toxiques ou de solvants ou de peintures à base de plomb ne seront pas utilisés
F. forêts touchées, les zones humides et / ou les zones protégées	protection	(a) Tous les habitats naturels reconnus, les zones humides et des zones protégées à proximité immédiate de l'activité ne sera pas endommagé ou exploité, tout le personnel sera strictement interdit à la chasse, la recherche de nourriture, l'exploitation forestière ou d'autres activités dommageables. (b) Une enquête et un inventaire sont de grands arbres à proximité de l'activité de construction, de grands arbres doivent être marqués et bouclés par une clôture, leur système racinaire protégé, et tout dommage aux arbres évités (c) Les zones humides adjacentes et cours d'eau doivent être protégées contre chantier de ruissellement avec fonction de contrôle de l'érosion et les sédiments approprié d'inclure sans s'y limiter par des balles de foin et de limon clôtures (d) Il n'y aura pas des puits sans licence, des carrières emprunt ou décharges de déchets dans les zones adjacentes, surtout pas dans les zones protégées.
g. Élimination des déchets médicaux	Infrastructure pour la gestion des déchets médicaux	(a) Conformément à la réglementation nationale l'entrepreneur s'assure que les constructions nouvelles comprennent une infrastructure suffisante pour la manipulation et l'élimination des déchets médicaux ; cela comprend et ne se limite pas à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipements spéciaux pour les déchets de soins distincts (y compris les instruments salis « objets pointus ou tranchants », et les tissus humains ou des fluides) d'autres déchets ; et ▪ Installations de stockage appropriées pour les déchets médicaux sont en place ; et ▪ Si l'activité comprend un traitement en établissement, les options d'élimination appropriées sont en place et opérationnel
H Le trafic et la sécurité des piétons	Les risques directs ou indirects liés aux activités de construction pour la	(b) Conformément à la réglementation nationale du contractant assurera que le chantier est bien arrimé et le trafic lié à la construction réglementée. Cela inclut, mais ne se limite pas à

	circulation publique et les piétons	<ul style="list-style-type: none">▪ Balisage, signes avant-coureurs, les obstacles et les détournements de trafic : site sera clairement visible et le public averti de tous les dangers potentiels▪ Système de gestion du trafic et la formation du personnel, en particulier pour l'accès au site et le trafic lourd à proximité du site. Mise à disposition de passages sécuritaires pour les piétons et les passages où le trafic de construction interfère.▪ Réglage des heures de travail à des modèles de la circulation locale, par exemple en évitant les principales activités de transport pendant les heures de pointe ou les temps de déplacement du bétail▪ La gestion active du trafic par un personnel qualifié et visible sur le site, si nécessaire pour le passage sûr et pratique pour le public.▪ Assurer un accès sûr et continu aux installations de bureaux, commerces et résidences au cours des activités de rénovation, si les bâtiments restent ouverts au public.
--	-------------------------------------	--

PARTIE 4 : PLAN DE CONTROLE

Phase	Quoi (Est-ce le paramètre à surveiller?)	Où (Est-ce le paramètre à surveiller?)	Comment (Est-ce le paramètre à surveiller?)	Quand (Définir la fréquence / ou continue?)	Pourquoi (Est-ce le paramètre surveillé?)	Coût (Si non inclus dans le budget du projet)	Qui (Est responsable de la surveillance?)
Lors de la préparation Conditions générales	La sécurité des travailleurs	<p>(A) la construction locale et les services d'inspection environnementale et les communautés ont été informés des activités à venir</p> <p>(B) Le public a été informé des travaux par une notification appropriée dans les médias et / ou sur des sites accessibles au public (y compris le site des travaux)</p> <p>(C) Tous les permis requis par la loi ont été acquis pour la construction et / ou réhabilitation</p> <p>(ré) L'entrepreneur accepte formellement que tous les travaux seront effectués de manière sûre et disciplinée visant à minimiser les impacts sur les riverains et de l'environnement.</p> <p>(E) PPE se conformera aux bonnes international des travailleurs</p>	Visites de contrôle + documentation appropriée	Avant le des débuts travaux	Sécurité santé des travailleurs, des fonctionnaires et des populations	Inclus dans le marché	Responsable entreprise + Responsable suivi de chantier PMU

		<p>pratique (toujours hardhats, masques nécessaires et des lunettes de sécurité, harnais et chaussures de sécurité)</p> <p>(F) appropriée des fléchage des sites informera les travailleurs des règles et règlements clés à suivre.</p>					
<p>Au cours de l'activité</p> <p>La mise en œuvre de la réhabilitation générale</p>	<p>Qualité de l'air</p>	<p>(une) Pendant la démolition intérieure les chutes de débris doivent être utilisés au-dessus du premier étage</p> <p>(B) les débris de démolition doivent être conservés dans une zone contrôlée et pulvérisé avec brouillard d'eau pour réduire la poussière des débris</p> <p>(C) Au cours de la poussière de forage pneumatique / destruction mur doit être supprimée par l'eau en cours de pulvérisation et / ou l'installation de boîtiers d'écran anti-poussière sur le site</p> <p>(ré) L'environnement (trottoirs, routes) doit être exempt de débris afin de minimiser la poussière</p>	<p>Visites de Contrôles</p>	<p>(2 à 3 fois par semaine) Durant les travaux de réhabilitation</p>	<p>Vérifier la bonne mise en œuvre des Mesures d'atténuation</p>	<p>Inclus dans le marché</p>	<p>Chef de chantier entreprise + Responsable suivi de chantier PMU</p>

		<p>(E) Il n'y aura pas de combustion ouverte de construction / matériaux de déchets sur le site</p> <p>(F) Il n'y aura pas la marche au ralenti excessive de véhicules de construction sur les sites</p>					
	Bruit	<p>(A) le bruit de la construction sera limitée à des temps restreints convenus dans le permis</p> <p>(B) Pendant les opérations les couvercles de moteur de générateurs, compresseurs d'air et d'autres équipements mécaniques alimentés doivent être fermés, et de l'équipement placé aussi loin des zones résidentielles possible</p>	Visites de Contrôles	(2 à 3 fois par semaine) Durant les travaux de réhabilitation	Verifier la bonne mise en œuvre des Mesures d'atténuation	Inclus dans le marché	Chef de chantier entreprise + Responsable suivi de chantier PMU
	La gestion des déchets	<p>(une) voies de collecte et d'élimination des déchets et des sites seront identifiés pour tous les types de déchets attendus des activités de démolition et de construction.</p> <p>(B) les déchets de construction et de démolition minérale seront séparés des ordures en général, les déchets</p>	Visites de Contrôles	(2 à 3 fois par semaine) Durant les travaux de réhabilitation	Verifier la bonne mise en œuvre des Mesures d'atténuation	Inclus dans le marché	Chef de chantier entreprise + Responsable suivi de chantier PMU

		<p>organiques, liquides et chimiques par le tri sur place et stocké dans des récipients appropriés.</p> <p>(C) Les déchets de construction sera collectés et éliminés correctement par des collecteurs agréés</p> <p>(ré) Les dossiers de l'élimination des déchets seront conservés comme preuve de bonne gestion comme prévu.</p> <p>(E) Chaque fois que possible l'entrepreneur réutiliser et recycler les matériaux appropriés et viables (sauf l'amiante)</p>					
Au cours de l'activité surveillance	Tous	Visites des sites	Missions de supervision	trimestriels	Bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation	-	Responsable sauvegarde Banque Mondiale